



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial  
des HAUTES TERRES D'OC**  
Comité syndical du 18 mars 2024

<b>Nombre de membres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• En exercice : 18</li><li>• Qui ont pris part à la délibération : 15</li></ul>	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
<b>Date de convocation :</b>  11 mars 2024	<b>Étaient présents :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD.</li><li>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Francis CROS, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL.</li></ul> <b>Absents excusés :</b> Pierre BAILLY, André CABROL et Jim RONEZ.  <b>Jean-Claude GUIRAUD a été désignée secrétaire.</b>

**Délibération N° 2024-3 – Modification des statuts du PETR des Hautes Terres d'Oc**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5111-1 et L.5111-1-1,

**Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 27 novembre 2023,

**Vu** le recours gracieux formulé par Monsieur le Sous-Préfet de Castres, par courrier en date du 31 janvier 2024,

Monsieur le Président lit la délibération du Comité Syndical prise en date du 27 novembre 2023 et lit le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Castres en date du 31 janvier 2024.

Monsieur le Président rappelle que les bureaux de l'équipe des Hautes Terres d'Oc ont déménagé et se situent désormais au sein du tiers-lieu des Hautes Terres d'Oc. Monsieur le Président propose donc de modifier l'article 4 relatif au siège. Au lieu de « Hôtel de ville – 81260 BRASSAC », le Président propose que ce soit « 27 Avenue du Sidobre 81260 BRASSAC ».

Monsieur le Président propose également de modifier les statuts du PETR des Hautes Terres d'Oc en prenant en compte les remarques du contrôle de légalité.

Monsieur le Président propose de compléter l'objet et les missions du PETR des Hautes Terres d'Oc en ajoutant le terme « touristique ».

Monsieur le Président précise que le PETR des Hautes Terres d'Oc va animer un Contrat Local de Santé (CLS) et propose que la modification statutaire vise aussi à intégrer cette nouvelle mission.

Monsieur le Président précise que le PETR des Hautes Terres d'Oc :

- Intervient sur la Communauté de Communes Thoré Montagne pour diverses thématiques,
- Est le chef de file de la Route des Statues-Menhirs d'Occitanie
- Répond parfois à des appels à projets européens visant la mise en place d'actions de coopération interterritoriale

Monsieur le Président propose que ces aspects là soient également intégrés dans la modification statutaire.

Monsieur le Président procède à la lecture de la proposition des statuts actualisés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** :

**DECIDE** d'approuver la modification des statuts du PETR des Hautes Terres d'Oc, conformément à la version annexée à la présente délibération.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

**DEMANDE** aux Communautés de Communes de délibérer, sous un délai de 3 mois, afin d'étudier cette modification statutaire.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Brassac, le 18 mars 2024.

Le Président,  
Jean-Marie FABRE.



Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude GUIRAUD.

